SNCS-HEBD0 05 n°10

5 avril 2005

Quelle politique scientifique du CNRS pour l'environnement ?

Le CNRS affiche depuis plusieurs années l'environnement comme faisant partie de ses priorités. Face à un sujet aussi complexe, les directeurs généraux successifs essayent de traduire cette priorité dans une structure opérationnelle. Qu'en est-il aujourd'hui dans le cadre de la réforme Larrouturou et du redécoupage des départements scientifiques ?

Patrick Monfort, membre du Bureau national du SNCS

fin de mettre en place la priorité environnement au CNRS et plutôt que de créer un nouvel Institut environnement, la direction générale (Geneviève Berger) avait décidé en 2002 (Contrat d'action pluriannuel) de confier cette priorité à l'INSU (Institut des sciences de l'univers) qui devait pour cela se transformer en INSUE (Institut national des sciences de l'univers et de l'environnement). Le décret de l'INSU devait être modifié pour séparer l'imbrication de l'INSU et du département SDU du CNRS (le directeur scientifique de SDU étant aussi le directeur de l'INSU).

La création de l'INSUE aurait dû permettre de rapprocher la plupart des départements du CNRS qui sont concernés par l'environnement (SPI, SC, SDV, SDU et SHS). Comme nous le disions à ce moment-là (BI N° 459 Sept 2002), ce projet d'INSUE devait être pour le CNRS le moyen d'afficher une politique scientifique ambitieuse sur l'environnement à deux conditions : l'officialisation par décret de la création de l'INSUE avec séparation des deux directions SDU et INSU, et des moyens financiers gérés par l'INSUE à la hauteur des enjeux et de la priorité des problématiques environnementales.

Qu'en est-il trois ans après ? Ce que nous craignions en 2002 s'est malheureusement réalisé. L'INSUE n'a pas vu le jour officiellement sauf par la mise en place de directions scientifiques nouvelles au sein de l'INSU en rapport avec les surfaces continentales, la biodiversité et les sociétés. Comment s'insère la priorité environnement dans le schéma de la direction générale actuelle (Bernard Larrouturou) concernant le redécoupage des départements scientifiques ? Comme le projet INSUE n'a pas été réellement soutenu par le DG (aucun soutien pour créer l'INSUE, peu de politique concertée entre les départements concernés), il lui est reproché de n'avoir pas fonctionné. Le projet INSUE est donc volontairement abandonné par la direction. Pour afficher une priorité environnement, la direction propose de créer dans sa réorganisation des départements scientifiques, un département planète et environnement

Comme les contours et le contenu ne sont pas définis, ce département peut être, soit gigantesque et donc non fonctionnel car l'environnement concerne au moins les deux tiers du CNRS, soit tout petit car constitué d'une partie de SDU et de quelques rares biologistes, déjà présents dans SDU ou tentés par l'aventure.

L'environnement n'est pas une question scientifique en soi, mais un champ d'intervention de nombreuses thématiques qui ont des problématiques précises en ce qui concerne l'action de l'homme sur la planète. Par définition, les questions environnementales ne peuvent donc être abordées que dans un cadre interdisciplinaire très large. Donner l'étiquette environnement à un département et pas aux autres, c'est mettre en place des conflits entre les départements qui n'auront pas cette étiquette et ce nouveau département. Comment le plus petit des départements pourra-t-il organiser les questions qui concernent l'environnement face aux autres départements ? Connaissant très bien les dérives de fonctionnement des structures opérationnelles, quelles qu'elles soient, nous pouvons prédire, une fois de plus, que le CNRS ne sera pas l'organisme leader de ces questions alors qu'il a tout pour le devenir

La seule possibilité pour le CNRS de réaliser l'ambition affichée de se préoccuper de l'environnement, est de s'en donner les moyens en créant une structure adaptée. Face à une science interdisciplinaire, il faut une structure interdisciplinaire. Le CNRS crie haut et fort qu'il faut « gérer l'interdisciplinarité ». Or, le CNRS. de part l'ensemble des activités scientifiques qui y sont développées, est le seul organisme de recherche qui peut prétendre à couvrir la plupart des questions environnementales dans un cadre interdisciplinaire. Ce n'est pas en créant le plus petit des départements du CNRS qui sont tous organisés sur un mode vertical de champs disciplinaires et en lui rajoutant l'étiquette environnement que le CNRS aura réellement les moyens de développer et de soutenir des recherches de haut niveau en environnement. Ceci peut se faire notamment par la création officielle de l'INSUE (séparé de SDU) et son renforcement, et par la création de programmes interdisciplinaires ou par la création d'une coordination transversale ayant des moyens importants (Programme comme l'était le PIREN interdisciplinaire de recherches en environnement).

Une fois de plus, le SNCS constate que le redécoupage des départements scientifiques tel qu'il est proposé par le DG n'est pas discuté en concertation avec la communauté scientifique. Le SNCS demande, à nouveau, que ses propositions soient discutées (SNCS-HEBDO 05 n°08 du 30 mars 2005) et qu'enfin le DG entame de réelles négociations avec les organisations syndicales.